Lycée professionnel Voilin

Charte d'usage de l'informatique et d'Internet au Lycée Professionnel Voilin

Nom de l'élève …… **Prénom** …… **Classe** …… **Gr**. …..

❖ La Charte d'usage de l'Informatique et de l'Internet (**2i**) de l'Etablissement régit l'utilisation des matériels avec accès gratuits au système. Les signataires engagent leur responsabilité et appliqueront la Charte dans le respect des Lois en vigueur.

❖ L'éducation évolue car les outils numériques font désormais partie de notre quotidien. De ce fait, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont intégrées aux programmes scolaires. Des objectifs pédagogiques, éducatifs et sociaux encadrent l'usage des outils numériques.

❖ Dans l'Etablissement cet usage est soumis à l'Autorité du Chef d'Etablissement et par délégation aux professeurs, professeur documentaliste, personnels de vie scolaire, de surveillance, d'encadrement.

Quelques références à la Loi

- Loi d'orientation sur l'Éducation du 10.07.1989
- Décret n° 91-173 du 18 février 1991
- Loi sur la liberté de la presse du 29.07.1881
- Loi n° 78-17 du 06.01.1978 « Informatique, fichiers et libertés ».
- Code de l'Éducation, CNIL et lois suivantes
- Loi n° 95-597 du 01.07.1992 « Code de la propriété intellectuelle »
- Loi n°86-1067 du 30.09.1986 «Communication audiovisuelle »

I. DROITS ET DEVOIRS

En dehors des cours, l'élève expose clairement ses objectifs à l'Autorité responsable du lieu.

L'élève accède au réseau de l'Etablissement par identifiant et mot de passe strictement personnels.

1. Le respect de la propriété intellectuelle et artistique est une obligation. Toute reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (Extrait musical ou littéraire, photographie, etc.) se fera en accord avec la législation des droits d'auteur et de l'ayant droit.
2. **OBLIGATOIRE : Mention précise** et détaillée des **sources**, des références des **sites** consultés, des **documents** téléchargés.
3. Le matériel est utilisé avec soin. Ne pas toucher l'écran. Eteindre ordinateur et écran en fin d'utilisation (hormis au CDI). En cas de dysfonctionnement s'adresser au responsable du lieu.

II. VOS ENGAGEMENTS

Conformément à la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique, il est interdit de pénétrer, d'entraver ou modifier le système, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur.

1. L'utilisation des réseaux sociaux et de blogs pédagogiques est autorisée dans le respect des règles de civilité (Voir ci-dessus). Suivi des informations de l'Education Nationale sur twitter **@EducationFrance,** sur facebook, utilisation des forums de soutien scolaire ou à usage pédagogique.
2. Ne pas divulguer d'informations privées sur le réseau telles que n°de téléphone, adresse, photos, vidéos … qu'elles soient personnelles ou non sans l'accord de la personne concernée.
3. Sont consultables les sites conformes à la Législation Française et au Droit (accès interdit aux sites ayant un contenu agressif, violent, déviant, raciste…). Ne pas employer un langage grossier, insultant, diffamatoire, passible de porter atteinte aux droits humains.
4. Le non-respect de la Charte d'usage annule le droit d'accès aux outils informatiques.
5. **Vous confirmez avoir pris connaissance de vos droits et devoirs en acceptant cette Charte et engagez votre responsabilité** civile et pénale.

Fait à Puteaux, le …… ……

SIGNATURE PRECEDEE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE »

	M……	Mme……	M……	M……
L'élève	**Père**	**Mère**	**Tuteur Légal**	**Autre : Préciser**

03.2014